

COMMUNE DE CHALAIS

COMMANDE D'AVANT - PROJETS

POUR L'AGRANDISSEMENT

DU CENTRE SCOLAIRE

DE CHALAIS

2° TOUR

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

AOUT 1990

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPEL	Page 1
2.	JUGEMENT DU 2° TOUR	Page 2
3.	CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS	Page 7
4.	RECOMMANDATIONS AU MAITRE DE L'OUVRAGE	Page 7
5.	EXPOSITION DES PROJETS	Page 8

1. RAPPEL

A l'issue d'un premier tour de jugement, tenu le 29 mai 1990, le groupe d'experts a décidé à l'unanimité de mandater MM. Daniel DEVANTHERY et Jean-Gérard GIORLA pour un 2° tour, dont les modalités ont été définies lors d'une séance avec les architectes le 7 juin 1990. Les deux concurrents ont pu, à cette occasion, prendre connaissance des remarques du groupe d'experts sur leur projet.

2. JUGEMENT DU 2° TOUR

2.1. PRESENCES

Le groupe d'experts s'est réuni le 3 août 1990 à Chalais. Assistaient à cette séance :

- M. Bernard ATTINGER, Architecte Cantonal, Président du Groupe d'Experts
- M. Dany PERRUCHOUD, Président
- M. Claude PERRUCHOUD, Vice-Président
- Mme Lisiane FORCLAZ, Membre de la Commission Scolaire
- M. Pierre BAECHLER, Architecte
- M. Fabrice FRANZETTI, Architecte
- M. Laurent MAYORAZ, Service des Bâtiments de l'Etat du Valais
- M. Jacques FOURNIER, remplaçant M. BURRI, Consultant pour les problèmes d'ingénieur, du bureau KBM à Sion.

2.2. REMARQUE PRELIMINAIRE

Les deux projets ont été remis de façon complète et dans les délais impartis. Le montant prévu d'honoraires peut donc leur être alloué.

2.3. EXAMEN DES PROJETS

Le groupe d'experts a examiné de façon approfondie les deux projets et formule les remarques suivantes :

2.3.1. Projet Daniel DEVANTHERY

Relation au premier tour

Le groupe d'experts avait principalement demandé à M. Devanthéry de revoir les points suivants :

- L'intervention sur l'existant devait être plus modérée, notamment sur l'annexe. L'appartement du concierge était à maintenir dans sa position actuelle, sans construction d'un nouveau bâtiment.
- La coupe sur la surélévation était à revoir : pas de combles utilisés comme galetas, mais utilisation des volumes sous toiture pour créer des espaces de qualité.
- Le système constructif pouvait être amélioré dans l'optique d'une construction dans un très court délai.

Expression générale

Le projet présenté au 2° tour propose une surélévation de peu d'importance (environ 1.90 m).

Ceci a pour avantage de garder son expressivité au bâtiment existant, sans que ce dernier ne soit "écrasé" par ce rajout d'un étage.

Par contre, ce parti ne contribue pas à résoudre le conflit volumétrique entre bâtiment principal et annexe.

L'expression de la façade nord ne reprend pas suffisamment l'idée bienvenue de couronnement proposée en façade sud. Une construction en porteurs ponctuels, et remplissage non porteur exprimé comme tel eût été plus judicieuse. Dans le détail, le traitement d'angle entre façades par des piliers est par trop anecdotique et il n'est pas indispensable de reprendre, en façade sud, le rythme des étages inférieurs, avec l'alternance grands et petits meneaux. Des ouvertures régulières, dans un rythme constant, seraient plus conformes à la partition intérieure des locaux et à la position des structures.

Espaces intérieurs

Les espaces projetés sont de qualité, de par la proposition de structure créant un bel effet de voûte, et les échappées visuelles qu'amènent les parties supérieures vitrées des cloisons. L'éclairage bi-latéral est également appréciable. L'adjonction de fenêtres de toiture, type vélux, n'est peut-être pas indispensable en dehors du groupe sanitaire.

Structure

Le système porteur, en fermes lamellé-collé, est compatible avec la structure du bâtiment existant et n'entraînerait pas un renforcement de celle-ci, selon le rapport technique du bureau KBM. Le problème du contreventement n'est pas complètement résolu.

Dans la répartition des fermes principales, il serait plus judicieux que leur position corresponde à celle des cloisons de séparation entre classes (problèmes phoniques).

Il y a, d'autre part, un manque de clarté dans l'expression de la structure, celle-ci étant formalisée comme un arc, ne nécessitant pas d'appui intermédiaire par définition, alors qu'un appui des fermes est proposé à la hauteur de la cloison de séparation entre couloir et classes. Cet appui, cependant, permet en tant que tel de soulager la façade sud, point délicat de la structure existante d'après l'ingénieur.

Coût

Le cube de construction est de m³ 2'613.0.

Le coût annoncé est le suivant :

CFC 1	Travaux préparatoires	Fr. 108'100.-
CFC 2	Bâtiment	Fr. 1'174'000.-
CFC 3	Equipements d'exploitation	<u>Fr. 308'400.-</u>
		<u>Fr. 1'590'500.-</u>

Celui-ci ne comprend ni le mobilier (CFC 9) ni la réfection des façades de l'existant. Il comprend, par contre, la construction de l'ascenseur. Le coût résultant au m³ SIA, conforme aux ratios de l'Etat du Valais, est de Fr. 449.-.

Exécution

Le système constructif est essentiellement constitué d'éléments préconfectionnés permettant une exécution du gros-oeuvre (mise hors d'eau) dans un délai de 2 à 3 mois. Les aménagements intérieurs ne devraient pas occasionner de gêne importante pour les classes au-dessous.

2.3.2. Projet Jean-Gérard GIORLA

Relation au 1° tour

Les remarques suivantes avaient été formulées par le groupe d'experts à l'issue du premier tour :

- La terminaison du bâtiment côté village devait être revue en y intégrant l'appartement du concierge.
- Dans le but de diminuer le volume général du bâtiment, des classes (ACM, cours d'appui,...) pourraient trouver place au rez inférieur en lieu et place des locaux administratifs proposés.
- La position de l'ascenseur dans les locaux sanitaires du bâtiment existant n'était pas souhaitable.

Expression générale

La longueur de l'extension a été diminuée (cube de construction inférieur de 370 m³ au projet du premier tour). L'appartement du concierge a été intégré en tête de la composition côté village. La répartition des classes dans l'extension a été revue. La clarté et la simplicité de l'idée de base sont toujours présentes : l'objet est lu comme un "tout" fini, sans l'élément perturbateur de l'annexe existante.

Cependant, l'expression de la terminaison du bâtiment, dans sa volumétrie (petite annexe au rez pour l'entrée à l'appartement du concierge) et ses élévations (reprise des ouvertures des classes avec meneau intermédiaire) est trop sommaire pour assurer un véritable "arrêt" à cet édifice de longueur importante.

D'autre part, la proposition d'appartement 4 pièces en triplex n'est pas convaincante. La façade Est aurait pu être traitée différemment (diversité d'ouvertures, propositions de l'ensemble), compte tenu de sa relation privilégiée avec le village.

Espaces intérieurs

La distribution générale, en relation avec l'existant, est satisfaisante, si ce n'est l'accès au rez inférieur façade sud (vide de passage faible, conflit entre l'entrée, sa marquise, et le socle du bâtiment), et les couloirs à cet endroit, à des niveaux de sol différents.

Le local technique aurait pu trouver place sous l'appartement du concierge. Ceci aurait permis, soit la mise à disposition d'une classe supplémentaire, soit une meilleure organisation de l'entrée secondaire et de l'appartement du concierge.

Structure et coût

La structure et l'expression du bâtiment devraient permettre d'obtenir des coûts de construction dans les normes admises par l'Etat du Valais.

Le cube SIA est de m³ 3'305.0. A Fr. 450.-/m³, ceci représente un coût CFC 2 de Fr. 1'500'000.- environ.

Pour que la comparaison avec le projet Devanthery soit valable, il s'agirait de rajouter le CFC 1 (notamment démolition), le CFC 3, le CFC 4 (aménagements extérieurs à réaliser obligatoirement pour assurer l'éclairage des locaux du rez inférieur) et le coût d'un ascenseur (égalité de performances des deux objets).

Exécution

Une fois la démolition de l'annexe achevée, on peut imaginer un déroulement du chantier indépendamment du fonctionnement du groupe scolaire existant. Resteraient à régler les problèmes d'accès et mise du chantier, en relation avec la sécurité des enfants et des nuisances.

3. CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS

Le projet GIORLA, au 1^{er} tour, pertinent au point de remettre sérieusement en question certains a-priori (surélévation plutôt qu'extension), n'a que partiellement répondu, dans son évolution pour ce 2^{ème} tour, aux attentes du groupe d'experts, surtout en considérant les promesses qu'offrait un tel parti. Plusieurs points importants du projet seraient à revoir avant d'en envisager une suite.

Le projet DEVANTHERY, par contre, démontre qu'un agrandissement du centre scolaire par surélévation est réalisable avec des moyens relativement simples, et sans inconvénient esthétique ou structurel pour l'ancien bâtiment. Le coût de l'opération est certainement moindre qu'en construisant un bâtiment neuf. Les inconvénients liés au chantier peuvent être limités dans le temps avec une gestion efficace des plannings et une préparation en atelier du maximum d'éléments de construction.

Quant au maintien de l'annexe, ce choix permet de conserver des locaux nécessaires au fonctionnement de l'administration et de l'école; il est cependant bien clair que ce maintien ne peut être envisagé qu'à court ou à moyen terme, et qu'une reconstruction de l'annexe dans une volumétrie offrant une meilleure relation avec le bâtiment principal est souhaitable à long terme. Dans cette optique, le projet Devanthery a l'avantage de préserver des possibilités d'extension pour des besoins scolaires, administratifs ou socio-culturels, sur le site même du centre scolaire.

4. RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Arrivé au terme de son jugement, le groupe d'experts décide de recommander au maître de l'ouvrage l'attribution à M. Devanthery d'un mandat pour l'exécution du projet présenté, en tenant compte des remarques émises dans le présent rapport.

5. EXPOSITION DES PROJETS

Les projets du premier et deuxième tours seront exposés au centre scolaire de Chalais à une date restant encore à déterminer. Les concurrents en seront informés.

Le président du Groupe d'Experts



Bernard ATTINGER

Architecte Cantonal

Chalais, le 7 août 1990